

MAPA pour :

VOYAGE EN TOSCANE
22-27 mai 2023
(prestations : transports, hébergement, restauration, visites pour élèves et accompagnateurs)

Le présent MAPA a pour objet un voyage scolaire en Toscane du 22 au 27 mai 2023, concernant 50 élèves et 6 accompagnateurs. Les prestations portent sur : transports, hébergement, restauration, visites.

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Principal.
Le comptable assignataire des paiements est Madame Stéphanie ANDRÉ-LASSALLE, Agent Comptable du lycée Clémenceau à Sartène.

1. OBJET, NATURE DU MARCHÉ

Article 1 : objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transports, hébergement, repas, visites durant le voyage scolaire en Toscane, dont le descriptif est présenté ci-dessous.
Les effectifs prévus sont de 56 (50 élèves et 6 accompagnateurs), la période prévue du 22 au 27 mai 2023.

Article 2 : nature des prestations

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- prestations de transport :
 - prestation de transport maritime : transport par bateau aller-retour au départ de Bastia jusqu'à Livourne (solutions variantes acceptées) ;
 - prestation de transport routier : transport par autocar de tourisme sécurisé du Collège de Propriano aller-retour, jusqu'aux lieux d'embarquement, d'hébergement et lieux de visite, conformément au programme indiqué ci-dessous.

- prestation d'hébergement :
 - logement durant 5 nuits ;
 - le lieu d'hébergement devra de préférence être situé à équidistance des lieux visités ;

- les conditions d'hébergement seront de préférence les suivantes : les élèves et accompagnateurs seront logés dans une structure sécurisée, empêchant toute sortie nocturne non autorisée. Les accompagnateurs seront logés séparément des élèves.
- prestation de restauration :
 - pension complète, à savoir petit déjeuner, repas de midi et repas du soir. Les repas seront variés et respecteront l'équilibre alimentaire. Le repas de midi consistera en un panier-repas froid, le dîner en un repas chaud.
 - les élèves et/ou accompagnateurs qui suivent un régime alimentaire spécifique (ex : allergies, prescriptions religieuses, régime végétarien, etc.) se verront proposer des repas et paniers-repas adaptés.
- visites :
 - visites conformément au programme indiqué ci-dessous.
 - le prestataire retenu avancera les frais éventuels des visites.

Le Collège Jean Nicoli ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de restauration du chauffeur de l'autocar.

Article 3 : descriptif des besoins

Voyage scolaire en Toscane
 Période du 22 au 27 mai 2023
 Nombre de participants prévus : 56

2. PROGRAMME

Date		PROGRAMME
Lundi 22 mai 2023	Matin	Départ du Collège de Propriano pour le port de Bastia : transport par bateau jusqu'à Livourne.
	Repas	Repas à la charge des élèves et accompagnateurs
	Après-midi	Route pour Pise, visite du « <i>Campo dei Miracoli/Duomo-Battistero-Torra Pendente</i> ». Route vers Lucques, visite de la ville historique « <i>Il duomo di San Martino et La Torre Guinigi</i> ». Route vers le lieu d'hébergement. Accueil, installation, dîner, déambulation digestive aux alentours, nuit.
Mardi 23 mai 2023	Matin	Petit déjeuner. Route pour la découverte de Florence. Visite du « <i>Ponte Vecchio et des Giardini di Boboli (Palazzo Pitti)</i> ».
	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	Visite de la ville historique : « <i>Cathédrale Santa Maria del Fiore, Piazza Santa Croce et Borgo San Lorenzo</i> ». Retour au lieu d'hébergement. Dîner et nuit.
Mercredi	Matin	Petit déjeuner. Route vers San Gimignano. Découverte de la ville et de ses atours.

24 mai 2023	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	Route vers Sienne. Visite de la « <i>Cathédrale Santa Maria Assunta et de la Piazza del Campo</i> ». Retour au lieu d'hébergement. Dîner et nuit.
Jeudi 25 mai 2023	Matin	Petit déjeuner. Route pour Bologne. Visite du « <i>Centro Medievale : Torre di Garisenda è di l'Asinelli-Piazza Maggiore / San Petronio</i> ».
	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	Visite de l'Université « <i>Alma Mater Studiorum, Via Zamboni-Li Portici</i> ». Retour au lieu d'hébergement. Dîner et nuit.
Vendredi 26 mai 2023	Matin	Petit déjeuner. Route pour Florence. Visite du « <i>Duomo de Santa Maria Del Fiore</i> » ou « <i>Battistero et Museo dell'opera del Duomo/Palazzo Vecchio</i> » (selon la météo).
	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	Promenade libre et shopping. Retour au lieu d'hébergement. Dîner et nuit.
Samedi 27 mai 2023	Matin	Petit déjeuner. Route vers le port de Livourne : transport par bateau jusqu'à Bastia.
	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	Visite de la Citadelle de Bastia « <i>Palais des Gouverneurs-Musée-Al di l'onda</i> ». Route vers le Collège de Propriano.

3. FORMALITES ADMINISTRATIVES – PAIEMENTS

Article 4 : modalité de remise des offres

Les candidats transmettront leur(s) offre(s) sur le site AJI (www.aji-France.com) avant le 17 avril 2023 à 16h.

Article 5 : variantes – attribution – négociation – classement sans suite - recours

Les candidats peuvent proposer des variantes sous réserves qu'elles respectent l'esprit du projet.

Après leur réception, les offres seront analysées par le pouvoir adjudicateur. L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement en fonction des critères suivants :

- prix : 50 %, note sur 10 points
- qualité technique et services associés (notamment capacité à répondre au plus près au besoin pédagogique : lieu d'hébergement, visites, ...) : 50 %, note sur 10 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Il se réserve le droit de classer sans suite les offres si elles dépassent l'estimation.

Le choix du prestataire retenu sera notifié par mail. Les candidats non retenus disposent d'un délai de recours précontractuel devant le tribunal administratif de Bastia de dix jours ouvrés à compter de la réception par mail de la notification de l'attribution.

Article 6 : prix

Les prix sont fermes sur la durée du contrat.

Article 7 : paiement

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture et de la date du service fait.

Article 9 : contentieux

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Le Principal,
Détenteur du pouvoir adjudicateur,
Jean-Michel CUCCHI